

Proposition revalorisation 2010

Occupation du Domaine public à titre privatif	Montant de la redevance		Formules de revalorisation
	2005	2010	
Terrain utilisé à titre privé bâti (véranda...), industriel (quai de chargement), commercial (kiosque, terrasse de café...)	Néant	4,50 € / m ² / an minimum de 90 € / an	Montant de référence 2010 x (indice INSEE du coût de la construction connu au 1er janvier de chaque année / indice INSEE du coût de la construction connu au mois de janvier 2010)
Point de vente temporaire	Néant	200 € / an	
Terrain utilisé à usage agricole	Néant	0,20 € / m ² / an minimum de 20 € / an	
Terrain non bâti utilisé à titre privé (échafaudage, dépôt divers....)	2,05 € / m ² / an	2,50 € / m ² / an minimum de 20 € / an	
Canalisations ou câbles installés dans ou au-dessus du domaine public pour des opérateurs de téléphonie (ou similaire) ou pour des intérêts privés (fibre optique...)	0,03 € / ml / an	0,20 € / ml / an minimum de 20 € / an	
Passages inférieurs ou supérieurs établis dans un intérêt privé	2,05 m ²	2,50 € / m ² / an minimum de 20 € / an	

Redevance concernant les gestionnaires d'électricité (au prorata de la population desservie)

(Calculé selon les instructions de l'article R 3333-4 du code des collectivités territoriales et le décret 2002-409 du 26/03/02)

Formule de calcul : Redevance due en € pour l'année N = 0,0457 x Population totale du département au dernier recensement INSEE + 15245

Redevance concernant le transport et la distribution du gaz

(Calculé selon les instructions du décret n°2007-6 06 du 25 avril 2007)

Formule de calcul : Redevance due en € pour l'année N = [(0,035 € x Longueur en mètres du linéaire des réseaux gaz) + 100€] x ING N / ING N-1

ING = indice d'ingénierie

Redevance eau potable et assainissement

(Calculé selon les instructions du décret n°2009-1 683 du 30 décembre 2009)

Formule de calcul : Redevance due en € pour l'année N = (Longueur en km du linéaire des réseaux eau potable et assainissement x 30 €) x ING N / ING N-1